

CHOIX de la COTISATION

- | | |
|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> Membre individuel bienfaiteur
cotisation égale ou supérieure à | 240 € |
| <input type="checkbox"/> Membre "individuel" cotisation annuelle de soutien | 120 € |
| <input type="checkbox"/> Membre "individuel" cotisation annuelle | 60 € |
| <input type="checkbox"/> Membre "individuel étudiant" cotisation annuelle | 15 € |
| <input type="checkbox"/> Membre "individuel demandeur d'emploi" cotisation annuelle | 15 € |

(Montant des cotisations définies par l'Assemblée Générale du 11/12/2012 confirmées par le Conseil d'Administration du 10/12/2013)

Un reçu attestant de ce versement vous sera automatiquement adressé.



ALLIANCE UNIVERSITÉ ENTREPRISE DE GRENOBLE

L' A U E G

Depuis 1947, un laboratoire d'idées et un initiateur d'actions

L'Alliance Université Entreprise de Grenoble a pour objectif de :

- Contribuer à l'innovation et à l'anticipation stratégique pour le développement d'un territoire
- Favoriser la création de valeurs en développant la relation Recherche-Entreprise
- Faire évoluer les formations supérieures
- Valoriser à l'international le lien Culture – Université – Entreprise

Les acteurs : adhérents et partenaires.

Les travaux de l'AUEG s'adressent aux cadres et dirigeants d'entreprises, experts et consultants, enseignants, universitaires et chercheurs, professions libérales, membres des collectivités territoriales et, plus largement, à toute personne désireuse de s'investir dans la construction du futur.

L'action de l'AUEG est rendue possible par son réseau de partenaires actifs, des entreprises (multinationales, PME, PMI), des établissements et organismes publics, d'enseignement supérieur et de recherche, des collectivités et des associations spécifiques.

La méthode de travail.

Les thèmes d'études sont définis par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Des groupes de réflexion et pilotage permanents sont créés sur chaque thème. Ils créent notamment des événements (tables-rondes) et publications pour élargir le périmètre des échanges et des expertises et faire connaître les conclusions des réflexions et les propositions d'actions à mener aux divers niveaux.

LA PERSONNE PHYSIQUE ADHÉRENTE À L'AUEG

Tout adhérent ayant fait connaître son intérêt pour un thème est invité aux groupes de réflexion et groupes-projets créés. Il peut rejoindre à son initiative les groupes de travail déjà existants.

L'adhérent reçoit, dès que possible, l'information sur l'existence d'un séminaire, d'une table-ronde, d'une conférence et de tout événement. Par décision de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2007, pour les adhérents : « **Le règlement de la cotisation assure l'accès gratuit à toutes les manifestations (groupes, séminaires, tables-rondes, événements), à l'exclusion des frais de restauration** ».

L'adhérent reçoit automatiquement les *AUEG Infos*, les dossiers de l'AUEG et tous les articles, publications réalisées par l'AUEG. Les rapports peuvent lui être adressés à sa demande. Par décision du Bureau de l'AUEG, les non-adhérents ne recevront plus de documents papier sans participation financière.

L'adhérent est informé des actions en cours de réalisation et peut ainsi se joindre aux autres adhérents qui l'initient.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'AUEG :

7C chemin des Prés - Inovallée - 38240 MEYLAN

Tél. 04 76 18 28 65 - Fax : 04 76 18 28 45

Email : auég@wanadoo.fr

Site Web : www.auég.org



BULLETIN D'ADHÉSION 2018

(à renvoyer à l'AUEG avec le règlement)

ADHÉRENT À TITRE INDIVIDUEL

M.

Profession ou fonction :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Tél. Fax.

Le versement est effectué à l'AUEG par :

Chèque bancaire ci-joint

Virement bancaire BPA n° 16807 00115 01519065922 09 Grenoble d'un montant de Euros représentant le montant de sa cotisation 2018 à l'AUEG

Date :

Signature :

Cachet (éventuellement)

Un reçu attestant de ce versement vous sera automatiquement adressé.